

info tri

Seille et Grand Couronné



JE COMPOSTE, JE TRIE, JE RECYCLE, JE RÉDUIS MES DÉCHETS



n°29
juillet 2017

Animation recyclart à l'école de Champenoux

Bientôt, une collecte en bac et une facturation à la levée

Depuis le 1^{er} janvier, la nouvelle Communauté de communes gère vos déchets. Pour que chacun puisse bénéficier du même service à l'avenir, l'année 2017 est entièrement consacrée aux études pour harmoniser la gestion des déchets. En effet, les modes de collecte et de financement du service sont très différents entre les communes de la Seille, du Grand Couronné et de Chantreine.

Les grandes lignes du changement pour vous

Tous les usagers seront équipés d'un bac roulant muni d'une puce électronique. Ce nouveau dispositif permet d'appliquer une tarification incitant au tri, en fonction du type d'usager, de la taille du bac et du nombre de présentations de celui-ci à la collecte.

Ce qu'il faut retenir

Dès le 1^{er} semestre 2018, des journées de distribution seront organisées pour vous remettre votre bac roulant pour les ordures ménagères. La taille de votre bac sera adaptée à la composition de votre foyer.

Le 2^{ème} semestre sera une période de test. La nouvelle tarification prendra en compte le nombre de levée de votre bac par le camion de collecte hebdomadaire. Le principe est de bien trier vos déchets et de présenter votre bac à ordures ménagères, de préférence quand il est plein ; et non plus systématiquement toutes les semaines.

En janvier, vous recevrez votre facture habituelle à régler, accompagnée de la facture "test".

Celle-ci vous montrera ce que vous auriez eu à payer avec la redevance incitative.

Enfin, à partir du 1^{er} janvier 2019, la facturation incitative sera réellement mise en place.

D'ici là, tout sera mis en oeuvre pour vous accompagner dans ce changement.



Réunions d'infos

En 2018, un calendrier des réunions d'informations et d'échanges sera distribué à tous les foyers et aux Mairies. Tous les producteurs de déchets (particuliers, professionnels, Mairies, associations) seront conviés. Venez nombreux !

Le TRI

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La 2^{ème} collecte des encombrants en porte-à-porte se déroulera :



VENREDI 27 OCTOBRE

Merci de ne rien déposer contre les maisons. Les déchets doivent être sortis sur le trottoir, la veille au soir, à partir de 18h.

À l'avenir, le service de collecte des encombrants devra être harmonisé sur les 42 communes.

Vous serez informés dès que possible de l'organisation future.

RENCONTRES SUR LES POINTS TRIS



Profitez d'un temps d'échange au point tri pour nous faire part de vos interrogations et vos doutes dans votre geste du tri quotidien.

De 15h à 17h :

- Mercredi 23 août :
Dommartin Sous Amance - Piroué
- Vendredi 15 septembre :
Jeandelaincourt - Salle des fêtes
- Mercredi 27 septembre :
Sivry : Grande rue

DÉCHÈTERIE

Informations pratiques

Vous avez accès à la déchèterie communautaire située à Nomeny. N'oubliez pas de demander votre vignette, car elle doit être collée sur votre véhicule.

Horaires d'ouverture

ÉTÉ : du mercredi au samedi de 8h à 12h et de 13h à 18h, le dimanche de 9h à 12h (jusqu'au 29 octobre 2017)

HIVER : du mercredi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h, le dimanche de 9h à 12h

Fermée les jours fériés.

Les professionnels

Les professionnels du territoire peuvent déposer gratuitement 1m³ de déchets cartons par mois et 0,5m³ d'autres déchets. Au-delà de ces volumes, les dépôts sont facturés.

+ d'infos : www.territoire-smgc.fr



SENSIBILISATION

Stop aux erreurs de tri et à l'incivisme

Vous pensiez que se tromper dans le tri, volontairement ou involontairement, était sans conséquence ? C'est faux !



Les erreurs de tri ont un coût conséquent, répercuté dans la redevance des habitants. Pots de yaourt, films et barquettes plastiques... : contrairement aux idées reçues, ces déchets ne se recyclent pas encore et sont à jeter à la poubelle. De même, des sacs d'ordures pleins sont régulièrement retrouvés dans le tri, mais aussi des chaussures, des couches, de l'alimentation... sans parler des dépôts sauvages très fréquents. Ces comportements portent atteinte à tous et surtout à vos factures.

Soyez responsables

- Ne jetez plus d'ordures dans les conteneurs à recyclable
- En cas de doute sur un déchet, il est préférable de le déposer dans votre poubelle d'ordures ménagères

Besoin d'un conseil ?
03 83 31 74 37